

Journée régionale à destination des animateurs de démarche territoriale

Bilan des captages prioritaires à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes

3 juillet 2017

Nathalie NICOLAU

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Service Eau Hydroélectricité Nature / Pôle Politique de l'Eau / Cellule « Eaux souterraines » et pollutions diffuses

Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.developpement-durable.gouv.fr

ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Constat général

Dégradation de la qualité des eaux vis-à-vis des pollutions diffuses

	total
Nombre total de points d'eau	35 392
Dont eau souterraine	34 200
Dont eau surface	1 192
Nombre total de points sensibles	3 015
Nombre de points eau de surface sensibles	277
Nombre de points eau souterraine sensibles	2 738
Nombre de points sensibles nitrate	1 711
Nombre de points sensibles pesticide	2 080

*Abandon de **5000 captages AEP** (1998-2014) Mauvaise qualité de l'eau dans 41% des cas dont pollution d'origine agricole (pesticides, nitrates) pour la moitié des situations, soit 1 captage AEP sur 5 abandonné (1000) pour une origine de pollution agricole*

Captages AEP sensibles (Ministère Environnement 2014)



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Contexte réglementaire

La lutte contre les atteintes particulières aux captages d'eau potable s'appuie sur :

➤ **Code de la Santé Publique**

➔ Procédure historique de protection des captages : périmètres protection / règlement **DUP**

➤ **2006 – Loi sur l'Eau (LEMA)**

➔ Procédure spécifique du Code de l'Environnement relative aux zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE)

➤ **2007 – Grenelle de l'Environnement**

➔ Désignation de 500 captages « prioritaires »

➤ **2013 – Évaluation de la politique de l'eau au titre de la modernisation de l'action publique - Conférence Environnementale (oct.2013)**

principal chantier = prévention des pollutions diffuses (essentiellement d'origine agricole)

objectif = restauration de la qualité de la ressource en eau (limiter ou éviter tout traitement des pollutions diffuses de l'eau brute avant la distribution de l'eau potable).

moyen = action vigoureuse et concentrée sur les aires d'alimentation des captages d'eau

➔ **Désignation de 500 captages « prioritaires » supplémentaires**



Qu'est-ce qu'un captage prioritaire ?

Un captage prioritaire peut être constitué

- . d'un ou plusieurs ouvrages de prélèvement (champ captant),
- . déclarés au registre des zones protégés,
- . gérés par un ou plusieurs maîtres d'ouvrages,
- . sur eaux souterraines (source, puits, forage) ou superficielles

Sélection sur la base...

- 1- de critères objectifs de qualité d'eau du captage
concentration des eaux brutes (> 80% des seuils de potabilité)
NO₃ > 40 mg/l et pesticides > 0,08 µg/l ou 0,40 µg/l en somme
 - 2- d'un enjeu de satisfaction des besoins en eau locaux
(unicité, intérêt de la ressource, bassin de population desservi)
- + intérêt/efficacité du plan d'actions pour restaurer la qualité face à des pollutions diffuses avérées, mobilisation des acteurs....

→ **Les captages prioritaires** peuvent être considérés comme étant ceux, d'intérêt local avéré, les plus touchés par les pollutions diffuses d'origine agricole en nitrates et pesticides (souvent connus).

Une démarche technique

Diagnostic et définition des actions

- 1) Délimitation de l'AAC (Aire d'Alimentation de Captage) sur la base de la réalisation d'une étude hydrogéologique
- 2) Réalisation d'un Diagnostic Territorial Multipressions (DTMP) = appréciation des pressions sur la ressource
- 3) Délimitation des territoires d'intervention (secteurs ciblés)
- 4) Élaboration d'un plan d'actions (adaptées, concertées) tant sur le volet agricole que sur le volet non agricole

Mise en œuvre des actions de lutte adaptées et hiérarchisées

*avant fin 2012 pour la Directive Cadre sur l'Eau (DCE),
pour les captages prioritaires désignés « Grenelle »*

*avant fin 2015 pour l'ensemble des captages prioritaires SDAGE
(Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)*

Suivis et appréciation des résultats...

Une démarche locale et concertée

Mobilisation des acteurs locaux

- garantir l'association de tous les acteurs : services de l'Etat, collectivités, élus, gestionnaires, coopératives, ind. agro-alimentaires, agriculteurs, porteurs de SAGE ou contrats de milieux... associations locales, acteurs non agricoles, gestionnaires d'infrastructures, etc.
- **le Comité de Pilotage** - instance de concertation, communication
 - = suivi de l'avancement des démarches, retours d'expériences, dialogue entre les services de l'Etat et les représentants de l'ensemble des acteurs concernés...
- **l'animation territoriale** - moteur des actions sur le terrain (sous l'égide de la collectivité maître d'ouvrage)
 - = implication des acteurs locaux, partage du diagnostic, recherche de solutions locales.

Mise en œuvre différente selon les bassins hydrographiques



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

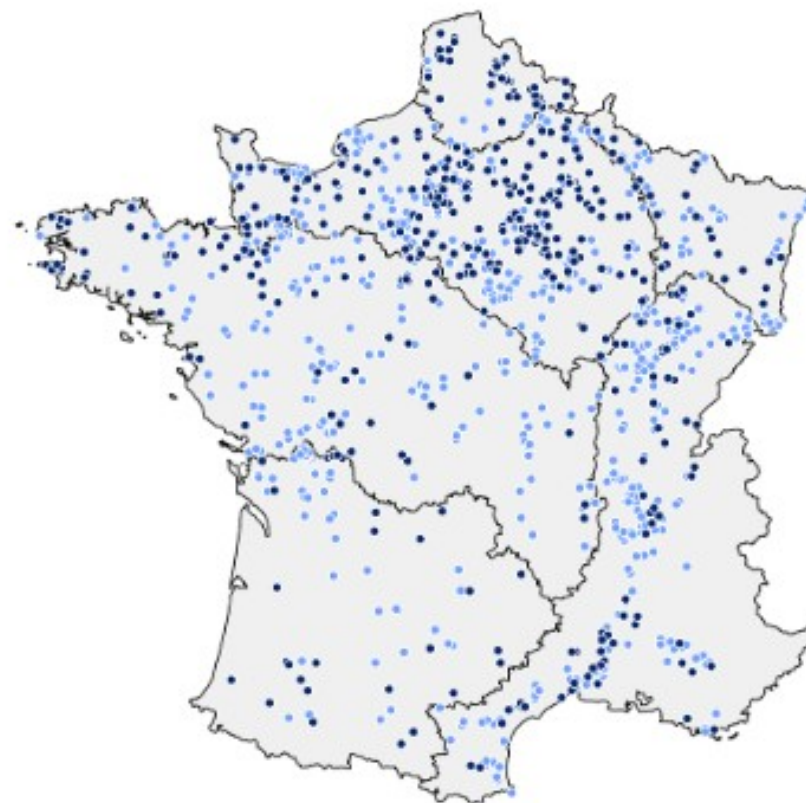
Evaluation nationale

LES "1000" CAPTAGES PRIORITAIRES EN MÉTROPOLE
Ces captages prioritaires feront l'objet de plans
et de programmes d'actions adaptés
afin de reconquérir la qualité de la ressource en eau

Indicateurs

Pour les 500 captages Grenelle :

- 91 % des aires d'alimentation de captage définies
- 64 % des plans d'actions adoptés



- Nouveaux captages prioritaires proposés pour les SDAGE 2016-2021
- Captages prioritaires "Grenelle" déjà prévus dans les SDAGE 2010-2015

<http://www.deb.developpement-durable.gouv.fr/captage/presentation.php>



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Nouveau site internet sur les aires d'alimentation de captages : <https://aires-captages.fr/>

Développé et animé par l'OIEau = site de référence de diffusion et de partage de références techniques et d'information sur les captages

Site en appui du Centre de ressources captages porté par l'AFB



AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES : RESSOURCES TECHNIQUES ET RÉSEAUX D'ACTEURS

Connexion Contact Offres d'emploi Glossaire

Rechercher



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

DONNÉES CAPTAGES ▾

CONNAISSANCES ET OUTILS ▾

RETOURS D'EXPÉRIENCES ▾

ACTEURS ET RÉSEAUX ▾

SITUATION EN EUROPE

CARTE DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

ARDIERES CHAMP CAPTANT

Code Sandre: -

Départements: RHONE

Grenelle: Oui

Conférence environnementale: Non

Prioritaire SDAGE 2016-2021: Oui

Prioritaire SDAGE 2010-2015: Oui

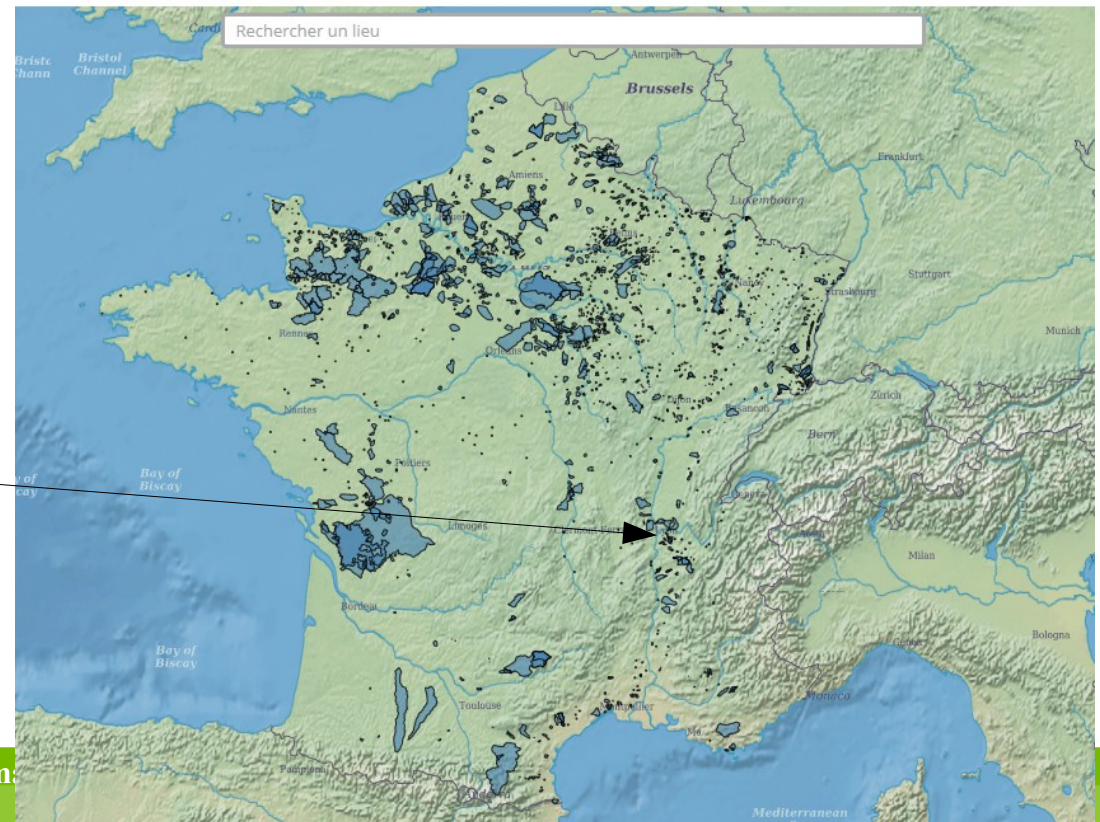
Origine de la ressource: Eaux souterraines

Orientations agricoles: Grandes cultures, Viticulture, Élevage

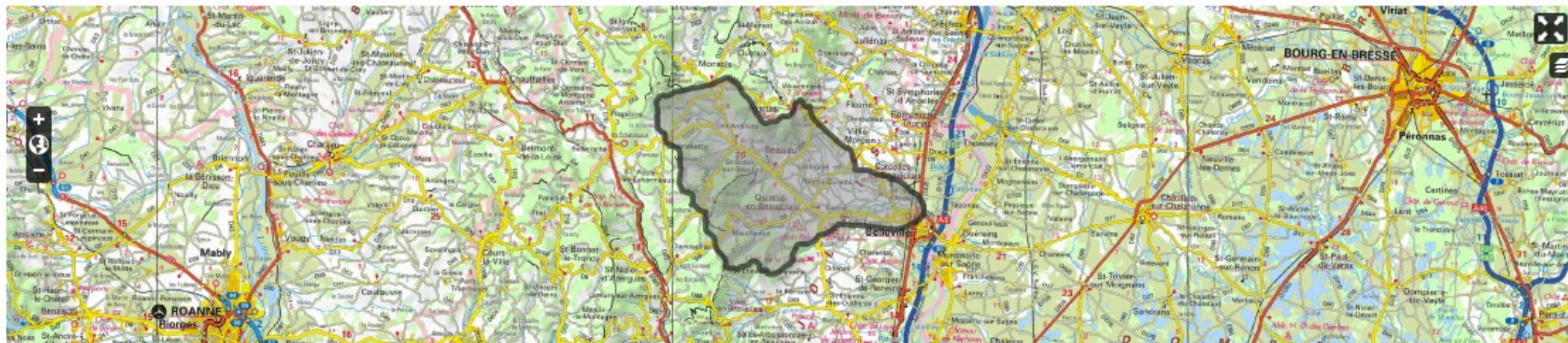
Problématiques rencontrées: Pesticides

Superficie (ha): 15595.4

[Accéder à la fiche](#)



Détail de la fiche du captage



Caractéristiques

Démarche de protection

Territoire

Ouvrages et points d'eau

Documents

- ? AAC PRIORITAIRE SDAGE 2010-2015: Oui
- ? AAC PRIORITAIRE SDAGE 2016-2021: Oui
- ? AAC AYANT UN OU PLUSIEURS OUVRAGE(S) "GRENELLE": Oui
- ? AAC AYANT UN OU PLUSIEURS OUVRAGE(S) "CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE": Information non renseignée
- ? ORIGINE DE LA RESSOURCE EN EAU: Eaux souterraines
- ? PROBLÉMATIQUE(S) RENCONTRÉE(S): Pesticides

Géographie de l'AAC

? SUPERFICIE: 15595.4ha

? COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE:

ANIMATEURS RÉFÉRENTS : QUELLES ACTIONS SUR LE PORTAIL "AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES : RESSOURCES TECHNIQUES ET RÉSEAUX D'ACTEURS"

Ce Portail s'adresse à différents publics. Des informations "grand public" sont disponibles sur le Portail. Par exemple, dans la rubrique "connaissances outils" vous trouverez de nombreuses informations sur la problématique AAC et la lutte contre les pollutions diffuses. Néanmoins, **si vous êtes animateur AAC, de nombreuses rubriques vous sont spécifiquement réservées.**

Ce Portail a pour objectif de centraliser au niveau national de nombreuses données, de nombreux outils et documents pour faciliter le travail local des animateurs AAC. Une partie de l'intégration de données, de documents est automatique. Pour le reste, le Portail reposera sur l'apport de documents, de données... des animateurs AAC.

Pour participer à l'alimentation et à la validation des données sur ce Portail **il faut que vous ayez un rôle de référent** pour le ou les AAC sur laquelle ou lesquelles vous travaillez. Pour cela :

1) il faut s'inscrire sur l'annuaire du Portail National : <https://aires-captages.fr/user>. Un administrateur du Portail validera votre inscription.

Il est important de bien préciser dans le champ commentaire les AAC sur lesquelles vous souhaitez-être référents.

2) se connecter avec son compte

3) Se rendre sur la page <https://aires-captages.fr/mes-contenus>

4) vous pourrez alors compléter et valider les fiches AAC qui vous concernent. Les données présentes sur les fiches AAC sont plus ou moins importantes selon les territoires. Dans tous les cas vous pouvez compléter, modifier et valider les informations présentes sur les fiches AAC qui vous concerne. Ces modifications apparaîtront après validation par l'administrateur du Portail.

En tant que référent, vous pouvez également :

- participer au forum : <https://aires-captages.fr/forums/forum>

- proposer des partages d'expériences

- proposer des évènements dans l'agenda.

Pour plus d'informations sur les possibilités offertes sur le Portail AAC, vous pouvez nous contacter via le formulaire de contact présent sur la page d'accueil du Portail : <https://aires-captages.fr/contact>

Enfin, n'hésitez pas à proposer des évolutions et à nous faire part de vos remarques pour que le Portail AAC réponde au mieux à vos besoins : animation-captages@oieau.fr

Vous pouvez également télécharger un pdf qui détaille les différentes étapes de modification des fiches AAC : [synthese_actions_referent.pdf](#)

Répartition des captages prioritaires en Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des 500 captages grenelle

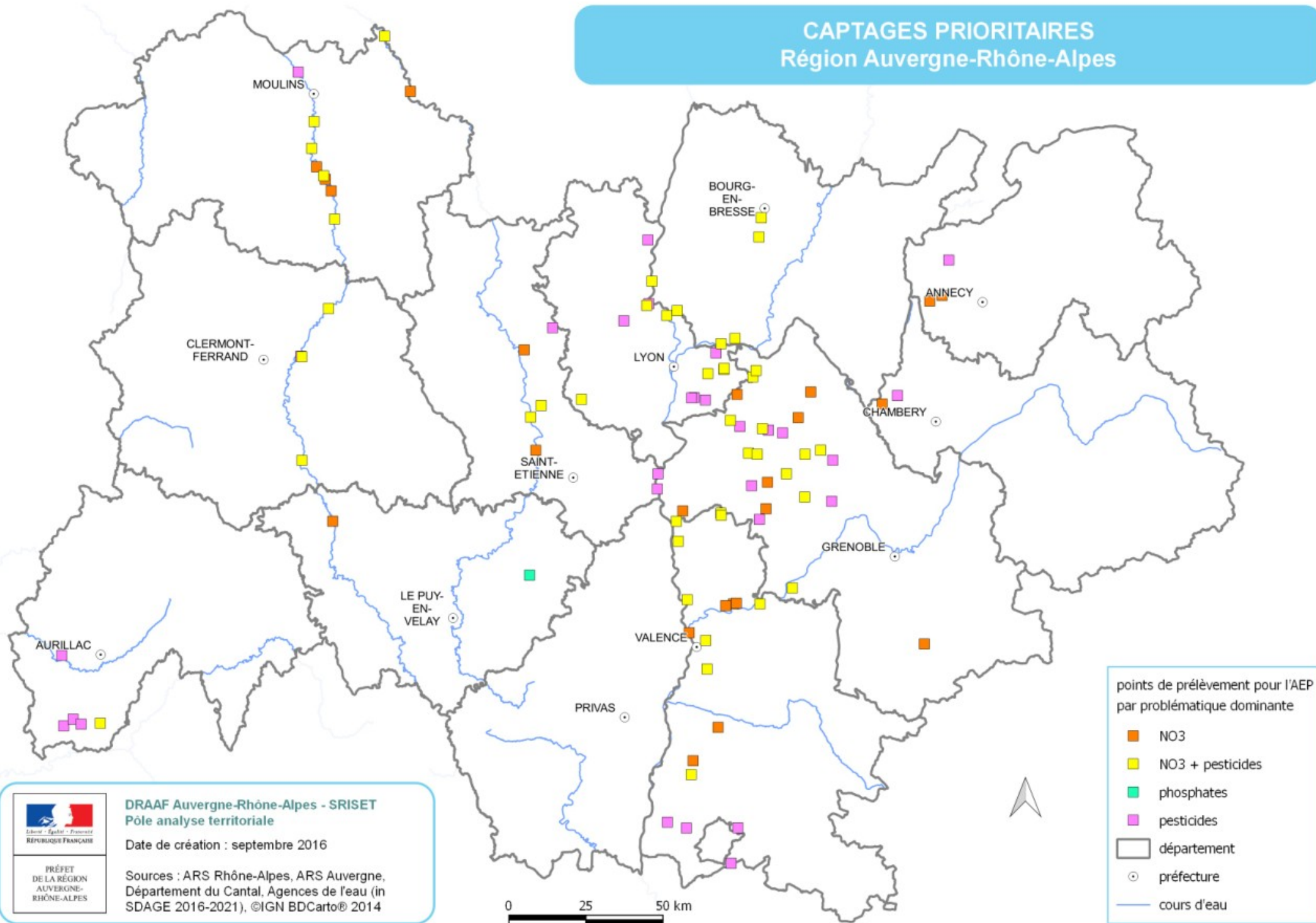
Bassins hydro	Département	Nb captages	Problème nitrates	Problème pesticides	Problème mixte (pest/NO3)
Rhône-Méditerranée	AIN	5			5
	DROME	13	4	1	8
	ISERE	18	5	6	7
	RHONE	13	0	7	6
	SAVOIE	2	1	1	
	HAUTE-SAVOIE	1	1		
	LOIRE	2		2	
Loire-Bretagne	LOIRE	3	1	1	1
	RHONE	1			1
	ALLIER	10	9	1	
	PUY DE DOME	4			4
	HAUTE-LOIRE	2	1		
Adour-Garonne	CANTAL	3		3	
		77	22	22	32

Liste des 500 captages supplémentaires « conférence environnementale »

bassins hydro	Département	Nb	Problème nitrates	Problème pesticides	Problème mixte (pest/NO3)
Rhône-Méditerranée	AIN	1			1
	DROME	5	2	3	
	ISERE	6	2	2	2
	HAUTE-SAVOIE	2	1	1	
Loire-Bretagne	LOIRE	2	1		1
Adour-Garonne	CANTAL	2	1	1	
		18	7	7	4

CAPTAGES PRIORITAIRES

Région Auvergne-Rhône-Alpes



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - SRISSET
Pôle analyse territoriale

Date de création : septembre 2016

Sources : ARS Rhône-Alpes, ARS Auvergne,
Département du Cantal, Agences de l'eau (in
SDAGE 2016-2021), ©IGN BDCarto® 2014

Etat d'avancement des démarches en Auvergne-Rhône-Alpes

Analyse effectuée à l'échelle de la région : AUVERGNE

Nombre d'ouvrages « grenelle » de prélèvement d'eau à destination de l'alimentation pour cette analyse : **19**

Type d'étude	Démarche non entamée	Démarche en cours :	Etude finie / Plan d'action effectif
Etude de délimitation de l'AAC :	1 (5%)	0 (0%)	18 (94%)
Etudes relatives au diagnostic territorial des pressions :	0 (0%)	1 (5%)	18 (94%)
Plans d'action :	2 (10%)	0 (0%)	17 (89%)

4 contrats territoriaux signés concernant 16 captages

Analyse effectuée à l'échelle de la région : RHONE-ALPES

Nombre d'ouvrages « grenelle » de prélèvement d'eau à destination de l'alimentation pour cette analyse : 4

Type d'étude	Démarche non entamée	Démarche en cours :	Etude finie / Plan d'action effectif
Etude de délimitation de l'AAC :	0 (0%)	0 (0%)	4 (100%)
Etudes relatives au diagnostic territorial des pressions :	0 (0%)	0 (0%)	4 (100%)
Plans d'action :	0 (0%)	0 (0%)	4 (100%)

À mettre à jour !! presque 100 % des captages ont fait l'objet d'une étude de délimitation de l'AAC + diagnostic des pressions.

Programme d'action engagé pour 75 % des captages concernés par une problématique « phytosanitaire » .

Merci de votre attention !



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES